



Nom officiel : République du Kosovo (en albanais : Kosova ou Kosovë, en serbe Kosovo). Kosovo signifie « des merles »

Capitale : Pristina

Indépendance de la Serbie (contestée par celle-ci) en février 2008 – Pleine souveraineté en septembre 2012.

Membre du FMI depuis 2009 – La monnaie utilisée « de facto » est l'euro.

La mission européenne EULEX au Kosovo (dont la France est l'un des principaux contributeurs) est chargée de rétablir des relations normales avec la Serbie et instaurer un État de droit en concertation avec les autorités kosovares ; sa mission a été prolongée jusqu'en juin 2014¹. Le Kosovo n'est pas reconnu par l'ONU, par l'OCDE, par le conseil de l'Europe, ni par l'Union européenne², ce qui explique le manque de données statistiques mobilisables.



	Kosovo	France	Kosovo/France
Superficie	10 887	552 000 km ²	2%
Population *	1,8	65,3 Millions	3%
PIB *	4,8	2 032 Mrd €	0,2%
Revenu national brut par habitant/mois en euros	225	2264 €	10%
Espérance de vie des hommes **	67	78,7 années	-11,7
Espérance de vie des femmes **	71	85,7 années	-14,7
Taux de fécondité **	2,2	2,01	0,19
Taux de naissances hors mariage **	nc	55,8%	nc
Taux d'activité masculin - 15 à 64 ans	nc	75,4	nc
Taux d'activité féminin - 15 à 64 ans	nc	66,7	nc
Taux de chômage – 15 à 74 ans*	45%	10,3%	34,7%
Salaire moyen brut mensuel **	300	2410 €	12%

Sources : INED, Banque mondiale, Unicef, BIT

*12% de la population du Kosovo vit avec moins d'un euro par jour

¹ Sénat – Rapport du groupe interparlementaire N°98 – Mai 2011 – "Identité, démocratie, Europe : les défis du Kosovo et de la Macédoine

² Une partie de la communauté internationale reconnaît le Kosovo, comme la France, les États-Unis ; l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou l'Italie ; ce n'est pas le cas d'autres pays comme la Russie, la Chine, le Brésil, l'Argentine, la Grèce ou l'Espagne.

Le Kosovo consacre 1,3% de son PIB aux programmes d'assistance et d'aide sociale et 6,2% aux autres dépenses de protection sociale (la moyenne de l'OCDE est respectivement de 2,5% et 13,2% du PIB).

56% des dépenses de protection sociale sont consacrées aux pensions, en particulier aux pensions de retraite.

LA POLITIQUE FAMILIALE³

Il n'y a pas de prestations financières liées aux enfants en tant que telles ni d'indemnités chômage. Il y a en revanche des pensions pour les familles dont les enfants ont été tués à la guerre, pour les invalides de guerre et pour les retraités.

Depuis 2009, a été instaurée une aide pour les familles qui ont à leur charge un enfant porteur d'un handicap sévère : un peu plus de 2000 familles perçoivent une prestation de 100€ par mois.

Ont été mises en places deux types d'aides :

- l'assistance de catégorie 1 couvre les ménages où aucun membre n'est en capacité de travailler ou pour lesquels le seul adulte en capacité de travailler doit s'occuper de façon permanente d'une personne dépendante ;
- l'assistance de catégorie 2 couvre les ménages où l'adulte de la famille est au chômage et a au moins un enfant de moins de 5 ans ou un enfant de moins de 15 ans qui est orphelin.

Le montant de cette aide est de 40 € par mois pour un ménage d'une personne, de 55€ pour un ménage de deux personnes avec 5€ supplémentaire pour chaque enfant. Le montant maximal est de 80 € pour les ménages qui comptent 7 personnes ou plus. Cette prestation n'est pas indexée sur les prix.

Un certain nombre d'enfants ne sont pas déclarés et n'ont pas accès à l'école⁴.

II. L'ASSURANCE MALADIE MATERNITE

1. La couverture maladie

Les personnes peuvent avoir accès aux services de santé publics mais doivent prendre en charge les médicaments et certaines dépenses de santé. Il n'y a pas de système légal d'assurance maladie.

2. La maternité et les congés post-nataux

Il n'y a pas d'indemnités en cas de congés maternité.

³ UNICEF – Child poverty in Kosovo – 2010.

⁴ BTI – Kosovo country report – 2012.